

REGLEMENT

CHALLENGE D'INDRE-ET-LOIRE VÉLO TOUT TERRAIN CROSS-COUNTRY EDITION 2015



Dernière mise à jour : 07/10/2014

1 - DÉFINITION ET PARTICIPATION

1-1 – Le Challenge d' Indre-et-Loire est ouvert à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non.

1-2 - Pour pouvoir participer aux manches du Challenge, les compétiteurs non licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) devront **obligatoirement** présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

1-3 - La présentation d'une licence de pratiquant du cyclisme délivrée par une fédération affiliée type UFOLEP ou FSGT vaut certificat médical dès lors qu'elle mentionne sans ambiguïté que sa délivrance a été soumise à la présentation d'un certificat médical.

1-4 - Chaque manche du Challenge fera l'objet d'une attribution de points selon le barème figurant en annexe.

1-5 - Seuls les licenciés du Comité d'Indre-et-Loire et titulaires d'une licence à l'année souscrite auprès de la FFC peuvent prétendre à l'attribution des points, les coureurs non licenciés à la FFC ou ayant souscrit une licence à la journée ne marquent aucun point pour le Challenge.

1-6 - Les points seront attribués en fonction de la place réelle obtenue dans la catégorie concernée.

2 - CATÉGORIES ADMISES

2-1 - Les catégories admises à participer au Challenge sont les suivantes :

- Pré Licencié garçons et filles	: 4 à 6 ans	(2011-2009)
- Poussins garçons et filles	: 7 à 8 ans	(2008-2007)
- Pupilles garçons et filles	: 9 à 10 ans	(2006-2005)
- Benjamins garçons et filles	: 11 à 12 ans	(2004-2003)
- Minimes garçons et filles	: 13 à 14 ans	(2002-2001)
- Cadets garçons et filles	: 15 à 16 ans	(2000-1999)
- Juniors hommes et dames	: 17 à 18 ans	(1998-1997)
- Espoirs hommes et dames	: 19 à 22 ans	(1996-1993)
- Seniors hommes	: 23 à 29 ans	(1992-1986)
- Seniors dames	: 23 ans et plus	(1992 et avant)
- Masters 1	: 30 ans à 34 ans	(1985-1981)
- Masters 2	: 35 ans à 39 ans	(1980-1976)
- Masters 3	: 40 ans à 44 ans	(1975-1971)
- Masters 4	: 45 ans à 49 ans	(1970-1966)
- Masters 5	: 50 ans et plus	(1965 et avant)
- Tandems hommes et dames	: 17 ans et plus	(1998 et avant)

2-2 - C'est l'année de naissance qui fera référence pour l'affectation des catégories. Toutefois, les concurrents masters titulaires d'une licence de 1^{ère} catégorie VTT (licence correspondant à un niveau de valeur accordée par la Direction Technique Nationale) devront concourir dans la catégorie **seniors hommes**.

3 - CIRCUIT ET DÉROULEMENT

3-1 - Le choix du circuit (longueur de la boucle et nombre de boucles) reste à l'initiative de chaque organisateur, les temps de course devront toutefois respecter les durées suivantes :

- Pré Licencié à Poussins	: 0H05 à 0H10
- Pupilles	: 0H15 à 0H20
- Benjamins	: 0H20 à 0H25
- Minimes	: 0H25 à 0H35
- Cadettes et Cadets	: 0H45 à 1H00
- Juniors Dames, Juniors Hommes, Masters Dames	: 1H00 à 1H15
- Masters Hommes, Tandems	: 1H15 à 1H30
- Autres catégories	: 1H30 à 1H45

3-2 - La longueur d'une boucle doit être comprise entre 5 et 8 kms.

3-3 - Les parcours en huit ou en trèfle sont à privilégier.

3-4 - Chaque Club s'engage à faire homologuer le circuit le concernant par des personnes dûment mandatées à cet effet (membres de la CRVTT, de l'Equipe Technique Régionale, etc.).

3-5 - Le circuit doit impérativement prévoir un passage des coureurs sur la ligne d'arrivée à chaque tour.

3-6 - L'organisateur de chacune des manches est libre de regrouper les catégories et de déterminer les horaires de départ associés comme il le souhaite.

3-7 Dans la mesure du possible, les cérémonies protocolaires devront avoir lieu à l'issue de chaque course afin que les coureurs concernés puissent quitter le site des compétitions sans devoir attendre la fin de la journée.

4 - ENGAGEMENTS

4-1 - Les engagements sont gérés par l'organisateur de la manche concernée.

4-2 - Le prix des engagements s'établit pour la saison 2015 à :

- **18 € pour les tandems**
- **9,00 € pour toutes les autres catégories (hommes et dames)**
- **5,00 € pour Cadets**

L'organisateur proposera à chaque coureur non licencié à la Fédération Française de Cyclisme une licence à la journée (**10 €**) qui l'assure en Individuelle Accident. En cas de refus, le coureur devra remplir un document attestant de son refus de souscrire à cette assurance en toute connaissance de cause. Ce document sera conservé par l'organisateur.

Quelle que soit la catégorie, les engagements sur place subiront une majoration de **4 €**.

4-3 - L'accueil et le contrôle des concurrents s'effectueront le jour même de la compétition, et, au plus tard, une heure avant le départ de la catégorie concernée.

5 – ATTRIBUTION DES NUMEROS

5-1 – Les numéros de course seront attribués comme suit :

- Pré Licencié à Poussins	de 470 à 500
- Pupilles	de 440 à 469
- Benjamins	de 410 à 439
- Minimes	de 380 à 409
- Cadettes et Cadets	de 340 à 379
- Juniors Dames	de 310 à 339
- Masters Dames	de 280 à 309
- Juniors Hommes	de 240 à 279
- Masters Hommes 3	de 210 à 239
- Masters Hommes 4	de 180 à 209
- Masters Hommes 5 et+	de 151 à 179
- Tandems	de 121 à 150
- Espoirs	de 90 à 119
- Seniors	de 60 à 89
- Masters 1	de 30 à 59
- Masters 2	de 01 à 29

6 - RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

6-1 - Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

6-2 - L'organisateur doit mettre en place une zone d'assistance technique à proximité de la ligne d'arrivée, cette zone doit être matérialisée (panneaux, rubalise, etc.) et, si possible, contrôlée par un commissaire de course.

6-3 - En sus de la zone d'assistance technique obligatoire, l'organisateur peut mettre en place une seconde zone d'assistance technique à mi-parcours dans les mêmes conditions que la zone située près de la ligne d'arrivée.

6-4 - En plus de l'assistance technique dans les zones prévues à cet effet, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones, entre coureurs appartenant à un même club.

7 - IDENTIFICATION ET POSITION SUR LES GRILLES

7-1 - Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent sera muni d'une plaque de cadre fournie par la Commission VTT d'Indre-et-Loire, celle-ci sont à la disposition de l'organisateur, à titre gracieux.

7-2 - La fourniture des liens (3 colliers par plaque) est à la charge de chaque organisateur.

7-3 - La plaque de cadre devra être restituée par le coureur à l'arrivée sous peine d'une pénalité administrative d'un montant de **16 €** (cas des coureurs licenciés à l'année à la FFC).

7-4 - Une caution de **10 €** sera demandée aux concurrents non licenciés à la FFC ou ayant souscrit une licence à la journée, cette caution leur sera rendue après restitution de la plaque de cadre.

7-5 - Pour la 1^{ère} manche du Challenge, les places sur les lignes de départ seront attribuées en fonction du palmarès fourni par le représentant de la commission VTT d'Indre et Loire.

7-6 - Pour les autres manches, les places sur les lignes de départ seront attribuées dans l'ordre du classement provisoire du Challenge 2015, et du palmarès.

7-7 - Pour chaque catégorie, c'est le classement de la catégorie concernée qui sera pris en compte pour la mise en grille, sauf pour les Espoirs hommes, les Seniors hommes les Masters 1/2 et les Masters 3/4 et 5. Pour ces concurrents, la mise en grille sera réalisée en fonction du classement scratch provisoire de ces catégories correspondantes.

8 - Maillot de Leader

8-1 - Les coureurs des catégories : Scratch Hommes (Espoirs, Seniors, et Masters 1 et 2)
Scratch Hommes (Masters 3 et 4 et Masters 5 et +)

Seront dotés d'un maillot de leader sur chaque épreuve du challenge.

9 - GESTION DU DÉPART

9-1 - Les départs seront donnés par catégorie en respectant un écart de deux minutes entre chaque catégorie, sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, en accord avec l'organisateur.

9-2 - Les coureurs des catégories « *Espoirs Hommes, Seniors Hommes et Masters 1/2* » s'élanceront en même temps pour qu'il soit possible d'établir un classement Scratch.

10 - GESTION DE L'ARRIVÉE

10-1 - L'organisateur doit clairement matérialiser la ligne d'arrivée (traçage au sol). L'emplacement de cette ligne doit permettre aux commissaires d'identifier les plaques de cadre sans risque d'erreur. Celle-ci devra donc être placée de préférence dans une partie montante, ou, à défaut, dans un endroit où la vitesse des coureurs permettent une visibilité correcte des plaques de cadre.

10-2 - Les coureurs franchissant la ligne d'arrivée après le vainqueur de leur catégorie seront classés, soit dans le tour, soit à « x » tours du premier, selon les cas de figure. Tous les autres coureurs seront 'Non Classés', sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires.

11 - CLASSEMENTS

11-1 - La Commission VTT d'Indre et Loire mandate une personne chargée de gérer les classements provisoires ainsi que le classement définitif du Challenge.

11-2 - Chaque organisateur, sauf celui de la manche finale, est tenu d'adresser l'ensemble des classements de son épreuve par voie électronique à la personne concernée dans les 48 heures qui suivent son épreuve afin que celle-ci puisse établir les classements dont il a la charge.

12 RÉCOMPENSES

12-1 - A l'issue de chaque épreuve, les **Treize** classements suivants seront établis :

- Pré Licencié -Poussins -Pupilles -Benjamins -Minimes Cadets.
- Dames - Juniors Hommes.
- Tandems.
- Scratch Hommes (Espoirs, Seniors, et Masters 1 et 2)
- Scratch Hommes (Masters 3 et 4 et Masters 5 et +)

12-2 - Sur chaque manche, ces classements donnent lieu à une attribution de points (cf. annexe 1), uniquement pour les compétiteurs licenciés dans le Comité d'Indre et Loire.

12-3 - Les coureurs non licenciés à la FFC ou ayant souscrit une licence à la journée pour participer à l'épreuve ne marquent pas de points pour le classement général du Challenge.

12-4 - Sur chaque manche, l'organisateur est tenu de récompenser les trois premiers de chaque catégorie sous forme de coupes, fleurs, lots, etc. ..., soit **Treize** catégories en tout, les lots en nature sont à privilégier.

13 - CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

13-1 - Pour le classement général du Challenge, il sera retenu l'ensemble des résultats moins le plus mauvais (un joker), sachant que l'absence à une manche compte comme un résultat à 0 point, sur les épreuves Cross-country.

13-2 - En cas d'égalité de points au classement général, les concurrents seront départagés selon le classement obtenu lors de la dernière manche, puis de l'avant-dernière manche, etc.

13-3 – Un **Bonus** sera attribué sur la meilleure spéciale chronométrée.

13-4 - Les classements généraux du Challenge seront récompensés par une grille répartie comme suit :

Catégorie	1	2	3
Pré-Licencié (garçons et filles)	Coupe + bon d'achat 10€	lot	lot
Poussins (garçons et filles)	Coupe + bon d'achat 10€	lot	lot
Pupilles (garçons et filles)	coupe+ bon d'achat 10€	lot	lot
Benjamins (garçons et filles)	coupe+ bon d'achat 10€	lot	lot
Minimes (garçons et filles)	coupe+ bon d'achat 10€	lot	lot
Cadettes	coupe+ bon d'achat 20€	lot	lot
Cadets	coupe+ bon d'achat 20€	lot	lot
Juniors	panier+ bon d'achat 30€	lot	lot
Scratch Dames	panier+ bon d'achat 30€	lot	lot
Scratch Espoirs, Seniors	panier+ bon d'achat 30€	lot	lot
Scratch Masters 1/2	panier+ bon d'achat 30€	lot	lot
Scratch Masters 3/4	panier+ bon d'achat 30€	lot	lot
Scratch Masters 5 et +	panier+ bon d'achat 30€	lot	lot
Tandems	panier+ bon d'achat 20€	lot	lot

13-5 - Les trois premiers coureurs du classement par catégorie seront récompensés par des lots en nature, bon d'achat à la charge de la Commission VTT d' Indre-et-Loire.

14 – DROIT FORFAITAIRES

14-1 - Le montant du droit d'organisation versé par chaque organisateur est fixé à 107 €.

14-2 - Le montant du droit d'organisation pour les écoles de vélo par chaque organisateur est fixé à 45 €.

15 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE FINALE

15-1 - La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers du classement général final du Challenge sera organisée à l'issue de la dernière manche (finale).

15-2 - Aucune récompense n'est à fournir par l'organisateur de la finale au titre des classements généraux.

15-3 - La participation aux cérémonies protocolaires des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux du Challenge est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le coureur ne percevra pas son lot.

15-4 - Les prix non attribués seront conservés par la Commission VTT d' Indre-et-Loire.

15-5 - Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire Président du Collège des Commissaires, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements de leur club, de leur team officiel, d'une sélection départementale ou régionale. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne percevra pas son Lot.

16 - AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT

16-1 - La Commission VTT d' Indre et Loire se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement du Challenge.

- ANNEXE 1:

Grille de points Cross-country

Pour les compétitions XC, Endurance de quatre heures (en équipe de deux) et Enduro avec le parcours chronométré de 5 km minimum, il sera attribué des points suivant cette grille:

place	points	place	points	place	points	place	points
1	150	26	26	51	1	76	1
2	135	27	24	52	1	77	1
3	123	28	22	53	1	78	1
4	114	29	20	54	1	79	1
5	108	30	18	55	1	80	1
6	102	31	16	56	1	81	1
7	96	32	14	57	1	82	1
8	90	33	12	58	1	83	1
9	84	34	10	59	1	84	1
10	78	35	8	60	1	85	1
11	74	36	6	61	1	86	1
12	70	37	4	62	1	87	1
13	66	38	2	63	1	88	1
14	62	39	1	64	1	89	1
15	58	40	1	65	1	90	1
16	54	41	1	66	1	91	1
17	50	42	1	67	1	92	1
18	46	43	1	68	1	93	1
19	42	44	1	69	1	94	1
20	38	45	1	70	1	95	1
21	36	46	1	71	1	96	1
22	34	47	1	72	1	97	1
23	32	48	1	73	1	98	1
24	30	49	1	74	1	99	1
25	28	50	1	75	1	100	1

Nota : pour les endurance, chaque équipier marque les points correspondants à la place

Grille de points Spéciale Chronométrée

Pour les spéciales (parcours d'environ 2 km minimum, combinant obligatoirement la technique et le physique) il sera attribué des points suivant cette grille:

place	points	place	points	place	points	place	points
1	50	10	26	19	17	28	8

2	45
3	41
4	38
5	36
6	34
7	32
8	30
9	28

11	25
12	24
13	23
14	22
15	21
16	20
17	19
18	18

20	16
21	15
22	14
23	13
24	12
25	11
26	10
27	9

29	7
30	6
31	5
32	4
33	3
34	2
35	1

Au delà de la 35^{ème} place tous les concurrents classés marquent un point

CNVTT 2015